

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est d'un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES


Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Le Directeur du Pôle Fiscal



Luc NEUVILLE

5 AVIS DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

Conformément aux articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'Environnement, le Préfet des Côtes d'Armor a saisi pour avis par courrier du 19 octobre 2016 les communes de Gomené, Merdrignac, Trémoré et Launay, la Communauté de Communes du Hardouinai Mené et le Pays du Centre Bretagne sur le projet d'étude d'impact et de dossier DUP. Les communes de Trémoré et Launay ont rendu un avis délibéré respectivement le 18/10/2016 et le 18/11/2016. Les autres collectivités n'ont pas émis d'avis dans ce cadre.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 14
présents : 10
votants : 10

L'an deux mille seize
le : dix-huit novembre octobre
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie POILÂNE-TABART,
Maire.

Date de convocation : 11/11/2016

OBJET :
RN 164 :
SECTEUR DE
MERDRIGNAC

PRESENTS : POILÂNE-TABART Valérie, Maire, ROUILLE Bernard,
GODIN Eric, POILVERT Jean-Jacques, Adjoints, OLLIVIER Jacqueline,
CAILBOTTE Rémy, GREGOIRE Emmanuelle, PINARD Yvon, MILLOT
Gérard, STIGNANI Isabelle.

N° 2016-18/11-n° 04

ABSENTS : LELIEVRE Eric (excusé), POISSON Karine (excusé),
BOULHO Antony (excusé), DE CELLES Christophe (excusé).

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de donner un avis
concernant la déclaration d'utilité publique (DUP) pour la RN 164 secteur
de MERDRIGNAC.

Le Conseil Municipal se positionne sur le secteur qui concerne la
commune.

La proposition est la suivante :

Pour l'aménagement d'intersections et d'élargissements ponctuels sur la
voie intercommunale qui relie MERDRIGNAC & GOMENE, en passant par
le village de « Saint-Guénaël » : il est nécessaire de veiller à ce que le
nombre de gares de croisement soit suffisant et surtout que chacune d'entre
elles ait une longueur et une largeur suffisantes (30 m x 3.5 m) pour
permettre le stationnement d'un poids-lourd ou d'un semi-remorque de
collecte de lait.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Valérie POILÂNE-TABART

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREMOREL**

REÇU LE
25 OCT. 2016
DREAL/IST

L'an deux mille seize, le dix-huit octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREMOREL, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROUVRAIS, Maire ;

Présents : M. ROUVRAIS Michel, Maire, M. PERTUISEL Yves, Mme CHERIAUX GOUBIN Marie-Thérèse, M. TROTEL Stéphane, M. DUBÉ Daniel, M PLARD Bruno, M. RAFFRAY Jean-Michel, M. GENEVÉE Michaël, Mme FOUSTEL BERTHELOT Stéphanie, Mme JUMEL Céline, Mme ORINEL Marie-Madeleine, Mme QUÉRÉ Sandrine, M. JUMEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice ;

Absents : Mme PERTUISEL Marie-Paule, absente excusée, a donné procuration à Mme QUÉRÉ Sandrine.

M. PLARD Bruno a été élu secrétaire;

Date des convocations : le 11 octobre 2016

Nombre de conseillers en	
exercice :	14
Présents :	13
Votants :	14

Objet – Mise à 2x2 voies RN 164 – avis sur le projet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un projet de dossier qui sera soumis à enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Après présentation, le conseil municipal est invité à rendre un avis.

Le Conseil Municipal, après discussion,

- PROPOSE :

o Le déplacement du passage d'animaux sauvages vers l'ouest du tracé de la RN 164 bis (au niveau de la forêt et non à proximité de la zone industrielle d'Ifflet) afin de garantir une protection sanitaire de l'élevage situé au sud (Pascal et Arlette LERIN).

o De revoir le positionnement du bassin de rétention : le rapprocher de l'échangeur au Landes d'Ifflet

- Mme QUÉRÉ s'interroge sur les mesures compensatoires aux étangs du Val.

Pour expédition conforme
M. Michel ROUVRAIS, Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture de Dinan le **21 OCT. 2016** Et de la publication le **21 OCT. 2016**
A Trémoriel le **21 OCT. 2016**
Le Maire,

